

Communauté de Communes  
**Des Bertranges à la Nièvre**  
**2, rue Masson**  
**58130 GUERIGNY**  
Tél. : 03 86 60 99 70  
Fax : 03 86 60 99 71

*Conseil Communautaire*

*Séance du 8 avril 2015*

L'an deux mil quinze, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Aubin-les-Forges, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h35

**Membres présents :** *M. Jean-Pierre APERS, Mme Dany ARGOUD-RABEH, Mme Danielle AUDUGÉ, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLÉAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, M. André DÉMARES, M. Daniel GOBET, M. Éric GUYOT (arrivé à 18h38), Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, M. Christophe MAGNIEN, Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick RÉGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT*

**Absents excusés :** *Mme Michèle BRIDOUX pouvoir donné à Mme Nathalie LEBAS  
Mme Valérie DELONG pouvoir donné à M. André DÉMARES  
Mme Nathalie JOLY pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHATEAU*

**Secrétaire de séance :** *M. Christophe MAGNIEN*

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 janvier 2015
2. Approbation du compte administratif 2014 : SPANC
3. Approbation du compte de gestion 2014 : SPANC
4. Affectation des résultats : SPANC
5. Approbation du compte administratif 2014 : ZA des Bertranges
6. Approbation du compte de gestion 2014 : ZA des Bertranges
7. Affectation des résultats : ZA des Bertranges
8. Approbation du compte administratif 2014 : CCBN
9. Approbation du compte de gestion 2014 : CCBN
10. Affectation des résultats : CCBN
11. Vote du taux des 4 taxes 2015
12. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015 (TEOM)
13. Changement du mode de vote en investissement du budget CCBN : vote par opération
14. Budget primitif 2015 : SPANC
15. Budget primitif 2015 : ZA des Bertranges
16. Budget primitif 2015 : CCBN
17. Remboursement frais kilométriques agent de développement
18. Recrutement de l'agent au PIT pour la saison 2015
19. Retrait de la CCBN au Syndicat Mixte AGEDI
20. Interventions ponctuelles avec l'entreprise SAVAC pour les contrôles SPANC et autorisation de lancer un marché
21. Plan de financement : aire d'accueil pour les camping-cars
22. Questions diverses

Mme VAILLANT souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et souhaite que ce conseil se passe dans la plus grande sérénité.

La Présidente présente Anne-Laure URBAIN, nouvelle agent de développement, originaire de la Manche.

## **1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JANVIER 2015**

Arrivée de M. GUYOT à 18h38.

Aucune observation n'est faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : SPANC**

M. PASQUET, vice-Président aux finances, présente le compte administratif, lequel se résume ainsi :

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses :	- 17 765,55 €
Recettes :	+ 9 351,00 €
Résultat 2014 :	- 8 414,55 €
Report 2013 :	- 17 787,21 €
<b>Soit un déficit total 2014 de :</b>	<b>- 26 201,76 €</b>

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	- 573,00 €
Recettes :	+ 3 878,64 €
Résultat 2014 :	+ 3 305,64 €
Report 2013 :	+ 2 842,76 €
<b>Soit un excédent total 2013 de :</b>	<b>+ 6 148,40 €</b>

### **Restes à réaliser**

Dépenses :	Néant
Recettes :	Néant

**Soit un résultat à reporter:** Néant

**Besoin de financement :** Néant

M. RIGAUD demande s'il s'agit bien du report de 2013. M. CHATEAU lui répond que ce report de 2013 correspond au déficit cumulé.

MM. PASQUET et CHATEAU relatent l'historique du déficit de ce service notamment avec l'intervention de l'entreprise SAFEGE en 2010 et le fait qu'il y a de moins en moins de contrôles à réaliser. Pour rappel, les tarifs des redevances ont été réévalués fin 2012.

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-003**

### **3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : SPANC**

Le conseil communautaire prend acte de la conformité du compte de gestion 2014 au regard du compte administratif 2014 du budget SPANC.

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-004**

### **4- AFFECTATION DES RESULTATS : SPANC**

*a) reprise du résultat positif de clôture de la section d'investissement*

**Excédent de :** **6 148,40 €**

*b) report des restes à réaliser en section d'investissement*

Dépenses : Néant

Recettes : Néant

**Soit un résultat à reporter: Néant**

*c) affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement*

Déficit 2014 : - 26 201,76 €

Besoin de financement : Néant

**Réparti comme suit :**

**-compte 001 en solde excédentaire de la section d'investissement reporté : 6 148,40 €**

**-compte 002 en solde déficitaire de la section de fonctionnement reporté : 26 201,76 €**

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-005**

### **5- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : ZA DES BERTRANGES**

M. PASQUET, vice-Président aux finances, présente le compte administratif, lequel se résume ainsi :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : - 27 816,25 €

Recettes : + 29 175,00 €

Résultat 2014 : + 1 358,75 €

Report 2013 : 0,00 €

**Soit un excédent total 2014 de : + 1 358,75 €**

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :	-	0,00 €
Recettes :	+	74 600,06 €
Résultat 2014 :	+	74 600,06 €
Report 2013 :	-	67 343,41 €
Soit un excédent total 2014 de :	+	7 256,65 €

**Restes à réaliser**

Dépenses :	NÉANT
Recettes :	NÉANT
Soit un résultat à reporter:	NÉANT

**Besoin de financement :** NÉANT

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-006**

**6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : ZA DES BERTRANGES**

Le conseil communautaire prend acte de la conformité du compte de gestion 2014 au regard du compte administratif 2014 du budget Zone d'Activité.

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-007**

**7- AFFECTATION DES RESULTATS : ZA DES BERTRANGES**

**a) reprise du résultat positif de clôture de la section d'investissement**

**Excédent de :** + 7 256,65 €

**b) report des restes à réaliser en section d'investissement**

Dépenses :	Néant
Recettes :	Néant
Soit un résultat à reporter:	Néant

**c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement**

Excédent 2014 :	+ 1 358,75 €
Besoin de financement :	Néant
Affectation excédentaire de:	+ 1 358,75 €

**Réparti comme suit :**

- **compte 001 en solde excédentaire de la section d'investissement reporté : 7 256,65 €**
- **compte 002 en résultat excédentaire de la section de fonctionnement reporté : 0 €**
- **compte 1068 en recettes de la section d'investissement : 1 358,75 €**

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-008**

**8- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : CCBN**

M. PASQUET, vice-Président aux finances, présente le compte administratif, lequel se résume ainsi :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : - 1 118 191,59 €

Recettes : + 1 396 856,93 €

Résultat 2014 : + 278 665,34 €

Report 2013 : + 0 €

**Soit un excédent total 2014 de : + 278 665,34 €**

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : - 828 276,94 €

Recettes : + 842 854,22 €

Résultat 2014 : + 14 577,28 €

Report 2013 : - 304 068,37 €

**Soit un déficit total 2014 de : - 289 491,09 €**

**Restes à réaliser**

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 €

**Soit un résultat à reporter: - 0,00 €**

**Besoin de financement : 289 491,09 €**

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 14

Contre : 1

Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-009**

**9- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : CCBN**

Le conseil communautaire prend acte de la conformité du compte de gestion 2014 au regard du compte administratif 2014 du budget CCBN.

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 15  
Contre : 1  
Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-010**

### **10- AFFECTATION DES RESULTATS : CCBN**

*a) reprise du résultat négatif de clôture de la section d'investissement*

**Déficit de :** - 289 491,09 €

*b) report des restes à réaliser en section d'investissement*

Dépenses : - 0 €  
Recettes : + 0 €  
**Soit un résultat à reporter:** - 0 €

*c) affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement*

Excédent 2014: + 278 665,34 €  
Besoin de financement : - 289 491,09 €  
**Affectation déficitaire:** - 10 825,75 €

#### **Réparti comme suit :**

- **compte 001** en solde déficitaire de la section d'investissement reporté : **289 491,09 €**
- **compte 002** en résultat excédentaire de la section de fonctionnement reporté : **0 €**
- **compte 1068** en recettes de la section d'investissement : **278 665,34 €**

M. CHATEAU (procuration de Mme JOLY), M. CLÉAU, M. DÉMARES (procuration de Mme DELONG), M. GUYOT et Mme LEBAS (procuration de Mme BRIDOUX) ne souhaitent pas prendre part au vote du fait qu'ils n'ont pas voté les budgets en 2014.

Pour : 15  
Contre : 1  
Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-011**

### **11- VOTE DU TAUX DES 4 TAXES 2015**

TAXE	Taux 2014 CCBN	Base prévisionnelle 2015	Taux 2015 CCBN votés
TH	4,59 %	7 090 000	5,38 %
TFB	3,64 %	4 707 000	4,45 %
TFNB	9,65 %	267 900	10,44 %
CFE	4,53 %	583 100	5,30 %

Initialement il avait été envisagé de n'augmenter que deux taxes (Taxe d'Habitation et Taxe Foncière Bâti). Après discussion en commission des « Finances », les élus présents ont souhaité que tous les taux soient impactés par l'augmentation. Une simulation avec une variation de taux quasi identique (de 0,77 à 0,81 points) a alors été demandée au service des impôts.

M. RIGAUD informe l'assemblée qu'il votera « contre » cette hausse et rappelle la manifestation en France le 09/04/2015 contre l'austérité.

La Présidente signale que la Communauté de Communes du Pays Charitois a voté une augmentation de 69 % de ses taux.

M. PASQUET redonne le déficit cumulé en investissement au 31/12/2014 : 289 000 €. Pour mémoire il y a une dette à rembourser et afin d'équilibrer le budget, il y a nécessité d'augmenter les impôts.

M. MERCIER revient sur les différents débats dans diverses réunions et regrette que lors de celles-ci les élus de GUERIGNY étaient absents. La CCBN propose une hausse en deçà des 27 % préconisés par la Chambre Régionale des Comptes (CRC). En 2014 il y aurait déjà dû avoir une hausse, d'où un rattrapage en 2015.

M. PASQUET explique que les dotations décroissent d'années en années : 32 580 € de baisse en 2015 et 110 000 € jusqu'en 2017.

M. CHATEAU estime qu'une hausse de 17 % de la fiscalité n'est pas raisonnable, tout comme les indemnités attribuées aux élus. Il rappelle à l'assemblée que la CRC n'émet que des préconisations, ça n'est pas une tutelle. Par conséquent les élus de Guérigny voteront « contre » cette hausse.

M. PASQUET expose qu'il y a eu trop d'investissements par le passé par rapport aux ressources, la fiscalité était insuffisante. La voirie a beaucoup pesé dans les finances. En 2014, ce programme a été moindre que les autres années. Au 31/12/2014, la dette était de 2 450 000 €. La hausse d'imposition est donc un rattrapage.

La Présidente rappelle qu'il faut rembourser le prêt à court terme de 134 000 € avant la mi-juin.

Pour : 14

Contre : 9

Abstentions : 1

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-012**

### **12- VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2015 (TEOM)**

Malgré la légère hausse du Syctevom de SICHAMPS, l'augmentation des bases permet de ne pas augmenter le taux CCBN. Ainsi, avec le taux actuel de 11,85 % le produit attendu est couvert.

- La base prévisionnelle en 2015 est de : 4 952 830,00 €
- Les produits attendus en 2015 sont de : 586 910,35 €

*Il est proposé d'adopter le taux de TEOM en 2015 de :*

$$586\,910,35 \text{ €} / 4\,952\,830,00 \text{ €} \times 100 = 11,85 \text{ \%}$$

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-013**

### **13- CHANGEMENT DU MODE DE VOTE EN INVESTISSEMENT DU BUDGET CCBN : VOTE PAR OPERATION**

Pour une meilleure lisibilité et gestion du budget principal de la Communauté de Communes « Des Bertranges à la Nièvre », la Présidente propose que le vote pour la section d'investissement se fasse au niveau de l'**opération** et non plus au niveau du chapitre comme précédemment et ce dès l'exercice 2015.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-014**

#### **14- BUDGET PRIMITIF 2015 : SPANC**

M. PASQUET présente le budget primitif 2015 aux élus :

- *Exploitation* : **42 216,30 €**
- *Investissement* : **8 527,40 €**

Pour rappel le technicien du SPANC, Benjamin ROUSSEAU, a quitté ses fonctions le 03/04/2015. C'est l'entreprise SAVAC qui s'occupera des contrôles des ventes et des travaux neufs dans un premier temps.

La Présidente rappelle qu'en 2010, entre le départ de la précédente technicienne et l'arrivée de M. ROUSSEAU, c'est l'entreprise SAFEGE qui a effectué les différents contrôles. Un déficit de 14 600 € a été généré car les usagers ont payé le prix appliqué par la CCBN et non celui de SAFEGE car aucune délibération n'avait été prise. Par conséquent la Présidente propose d'appliquer les tarifs pratiqués par la SAVAC en attendant qu'un marché soit conclu : 90 € pour une vente au lieu de 70 € et 216 € pour des travaux neufs au lieu de 120 €. Le coût des visites périodiques sera défini dans le futur marché ainsi que l'espacement entre deux visites (certainement 8 ans).

M. MERCIER explique qu'au vu du déficit budgétaire, les élus ont encouragé Benjamin ROUSSEAU à postuler dans une autre collectivité. Il a trouvé un temps plein dans une communauté de communes de la Marne. Pour pallier à son départ, M. MERCIER a souhaité que la CCBN se rapproche de la CC du BON Pays pour connaître leur mode de fonctionnement avec un prestataire privé. C'est une opération blanche pour la collectivité car le prix pratiqué par l'entreprise est celui appliqué aux usagers. Il rappelle qu'à Usseau (Parigny-les-Vaux) il y a un projet pour du collectif, donc il y aura moins de recettes pour le SPANC et M. PASQUET ajoute qu'à Saint-Martin d'Heuille il y a aussi des projets pour du collectif. Le règlement du SPANC est en cours de révision.

M. RIGAUD demande si la procédure de marché sera un appel d'offre.

M. CHATEAU estime qu'il faut deux délibérations concomitantes entre le point 14 et le point 20.

Par conséquent, la Présidente propose de faire voter le point 20 :

Proposition de tarifs pour les contrôles suivant :

- *Vente d'une maison* : **90 € TTC**
- *Traitement d'un dossier d'une nouvelle installation*: **216 € TTC**

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-015**

Vote du BP SPANC :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 8

**Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-016**

#### **15- BUDGET PRIMITIF 2015 : ZA DES BERTRANGES**

M. PASQUET présente le budget primitif 2015 aux élus :

- *Fonctionnement* : **83 921,39 €**
- *Investissement* : **274 575,00 €**

La Présidente rappelle que la vente des terrains ne peut être inscrite au BP tant que les travaux d'aménagement n'ont pas commencé (préconisation de la CRC).



M. CHATEAU dit qu'il y a eu un an de perdu en 2014 alors que c'est le seul moyen de créer de la richesse. En matière économique, il faut de la capacité d'accueil et actuellement il n'y en a pas. Concernant la recette de la vente des terrains, ça n'est pas la CRC qui établit les budgets.

La Présidente explique que la CCBN est en attente d'une réponse de Calider pour continuer les travaux car en fonction de cette réponse, le projet peut changer. Elle affirme tout de même que les travaux débiteront cette année.

M. CHALENCON informe l'assemblée qu'il a demandé à être intégré à la commission « Tourisme, culture et développement économique ». Une discussion se poursuit quant à l'appartenance de certains élus dans certaines commissions.

M. CHATEAU demande à la Présidente s'il a une délégation dans cette commission dont il est le vice-Président. La Présidente lui répond par la négative. Il fait référence à un courrier dont elle était destinataire.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-017**

### **16- BUDGET PRIMITIF 2015 : CCBN**

M. PASQUET présente le budget primitif 2015 aux élus :

- *Fonctionnement* : **1 681 546,00 €**
- *Investissement* : **989 403,09 €**

Il détaille chaque chapitre. Concernant le chapitre 65, il y a deux années d'inscrites pour le Contrat Enfance Jeunesse du Centre Social Intercommunal (2014 et 2015) du fait de la signature tardive du contrat. On retrouve cette inscription à la fois en dépenses et en recettes.

M. RIGAUD s'exprime sur la participation du Bassin Versant au compte 6558. Il rappelle qu'il avait dit que c'était prématuré en 2014 de se positionner quant à la participation financière du fait que Nevers Agglomération ne s'était pas prononcée. Du fait des travaux moins importants cette année, la participation par habitant devrait être de 2,30 € au lieu de 3,71 €, soit une participation d'environ 15 000 € pour 2015. Le BON Pays ne s'est pas non plus positionné.

M. CHALENCON explique que M. LEGRAIN et lui-même ont été reçus par M. THURIOT et son Directeur de cabinet le 01/04/2015. Malgré tout, le projet avance quand même. Un terrain d'entente semble se dessiner. Par ailleurs, le contrat serait signé non plus pour 5 mais 6 ans ce qui serait une source d'économies.

M. MERCIER affirme que si le projet ne se fait pas comme prévu initialement, une économie sera réalisée et ces crédits pourront être utilisés ailleurs. Il vaut mieux prévoir plus d'argent que prendre une décision modificative en cours d'année.

M. PASQUET continue de lister les chapitres.

Au chapitre 16 (dépenses d'investissement) – remboursement du capital - il est envisagé de rembourser une partie des 134 000 € (14 000 €) puis de transformer les 120 000 € restant en emprunt à moyen terme.

M. MAGNIEN revient sur la perte des dotations jusqu'en 2017 : 110 962 € de baisse annoncée selon l'AMF. Il trouve que l'impact est énorme sur les communautés de communes comparé aux communes.

M. RIGAUD fait la déclaration suivante :

*« Nous avons débattu du budget de la CCBN lors des commissions des finances du 18 février et du 24 mars 2015.*

*Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas eu suffisamment de signe encourageant sur une prise de conscience de l'état dans lequel se trouve les finances de notre Communauté de Communes. Comme l'a écrit la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 2 juillet 2014, dans son considérant N° 26, je cite : « le niveau d'endettement ne permet pas d'envisager l'appel de recettes d'emprunt supplémentaires ». Cette même Chambre qui écrit le 7 janvier 2015, suite à une demande*

de Madame la Présidente de pouvoir contracter un nouvel emprunt, je cite : « j'observe que le montant du déficit du compte administratif pour 2013, conjugué à une situation financière caractérisée par un fort endettement, conduisent à une nécessaire prudence en matière d'investissement. »

Je rappelle pour mémoire les différents besoins de financement de la CCBN :

- Pour l'année 2009 → 70 590,55 €
- Pour l'année 2010 → 303 152,31 €
- Pour l'année 2011 → 236 162,76 €
- Pour l'année 2012 → 795 484,40 €
- Pour l'année 2013 → 459 787,67 €
- Pour l'année 2014 → 289 491,09 €

Aujourd'hui, vous nous présentez un budget primitif 2015 avec un programme nouveau d'investissements de 367 000 euros qui nécessiterait un emprunt de 360 000 euros, ce qui entraînera une augmentation de la fiscalité de près de 20 %, inimaginable dans une période de régression du pouvoir d'achat. Ce qui me permet de souligner au passage, qu'il y a tout de même un paradoxe de vouloir dénoncer, au niveau national, une atteinte sur le pouvoir d'achat, et de voir que localement on taille en pièces cette doxa ! Sans oublier bien sûr que vos indemnités seront maintenues à hauteur de 16 200 € ce qui représente environ 60 % du montant du remboursement de l'emprunt de 360 000 € prévu à ce budget !

Vous nous répétez à l'envi que la situation tendue des finances de la CCBN est ancienne. Tous les budgets et les comptes administratifs, je dis bien tous quand vous étiez vice-présidente, ont été adoptés y compris par vous-même : à aucun moment vous ne vous êtes abstenue ou avez voté contre. Vous ne pouviez rien dire, dites-vous, on vous empêchait de vous exprimer ! Personnellement, je dis ce que je pense, personne ne m'empêche de m'exprimer. Ce budget, je ne peux donc pas le voter en l'état.

Roger RIGAUD

Le 08 avril 2015 »

M. CHATEAU trouve que le chapitre 022 est élevé, il demande à quoi ça correspond. Il explique également qu'à cause de l'augmentation de la fiscalité et la non suppression des indemnités des vice-présidents, les élus de Guérigny ne voteront pas le budget.

Pour : 14

Contre : 9

Abstentions : 1

#### **Approuvé à la majorité : Délibération n°2015-018**

M. CHATEAU demande quel sera le programme des travaux de voirie pour cette année.

- Parigny-les-Vaux (Pinay) : 100 000 €
- Urzy (rue des Ormes) : 97 000 €
- St-Martin d'Heuille (rue des Ecoliers) : 43 000 €
- St-Aubin-les-Forges : aucun budget (en accord avec Mme le Maire)
- Guérigny : aucun budget (dû au non remboursement des enfouissements de réseaux malgré les engagements pris antérieurement)

M. CHATEAU remarque l'absence de budget de voirie alloué à GUERIGNY et considère cela anormal.

#### **17- REMBOURSEMENT FRAIS KILOMETRIQUES AGENT DE DEVELOPPEMENT**

La Présidente expose au Conseil Communautaire que Mme Anne-Laure URBAIN, agent de développement recrutée à la CCBN depuis le 02/03/2015, est amenée de manière occasionnelle à utiliser son véhicule personnel pour le compte de la communauté de communes et que, de ce fait, il y a lieu d'envisager le versement d'indemnités kilométriques.

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-019**

**18- RECRUTEMENT DE L'AGENT AU PIT POUR LA SAISON 2015**

La Présidente informe l'assemblée que Mme Tiphaine GUILLAUME ne fera pas la saison 2015 au PIT, cette dernière ayant d'autres projets professionnels. Il convient alors de lancer une procédure de recrutement pour la période du 15/06/2015 au 12/09/2015.

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-020**

**19- RETRAIT DE LA CCBN AU SYNDICAT MIXTE AGEDI**

La Présidente explique à l'assemblée qu'il n'y aura pas de nouvel agent recruté au SPANC, c'est une société privée qui assurera les visites du service. Par conséquent l'utilisation des logiciels métiers n'est plus nécessaire et il y a lieu de résilier ce service. Mme la Présidente demande donc le retrait de la Communauté de communes des Bertranges à la Nièvre du Syndicat Mixte AGEDI.

Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-021**

**20- INTERVENTIONS PONCTUELLES AVEC L'ENTREPRISE SAVAC POUR LES CONTROLES SPANC ET AUTORISATION DE LANCER UN MARCHÉ**

Voir point 14.

**21- PLAN DE FINANCEMENT : AIRE D'ACCUEIL POUR LES CAMPING-CARS**

Suite à l'abandon du projet de réaménagement de la gare, les crédits de FDT peuvent être répartis sur d'autres projets tels que l'aménagement de l'aire pour les camping-cars. Pour cela un travail a été mené avec Mme BALME du Conseil Départemental de la Nièvre.

La Présidente présente le nouveau plan prévisionnel de financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Origine	Montant HT	%
Aménagement de l'aire d'accueil (VRD, stationnement, aménagement paysager...)	25 000,00 €	Conseil Régional de Bourgogne (Crédits territoriaux du Pays Nevers Sud Nivernais)	30 000,00 €	40,00%
Fourniture et pose d'une borne de services multifonctions	20 000,00 €	Conseil Général de la Nièvre (Fonds de Développement des Territoires)	30 000 €	40,00 %
Raccordement aux réseaux	25 000,00 €			

Fourniture, installation mobilier urbain	3 000,00 €	<b>Autofinancement (CCBN)</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>20,00%</b>
Fourniture, installation signalétique	2 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>100,00%</b>

La Présidente précise que l'aire sera aménagée sur le parking du Pré du Marais à proximité immédiate du Point d'Informations Touristiques de la Communauté de communes, des Berges du bief, des anciennes forges royales et de la grande rue commerçante de Guérigny.

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2015-022**

## 22- QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait par rapport aux dernières commissions « Sport, Loisirs, Environnement ». La CCBN apporte son aide quant à l'organisation des compétitions de BMX des 16 et 17 mai 2015. Environ 1 500 personnes sont attendues. L'agent de développement vient en aide à l'ASGU BMX et la Fédération Française de Cyclisme. Les commerces de Guérigny devront être prioritaires pour les différentes commandes (boulangeries, Intermarché, fleuristes, ...) Malheureusement en termes d'hébergement, le territoire est pauvre. Les organisateurs sollicitent le bénévolat (accès au parking, sécurité, orientations des personnes, ...)

Les communes ont dû recevoir une demande de barrières. La mairie d'Urzy pourra mettre à disposition des barrières, St-Martin d'Heuille et St-Aubin-les Forges ne disposent pas de barrières et Guérigny met déjà à disposition une partie de ses barrières ce week-end-là à l'occasion du 3<sup>ème</sup> rallye des Forges Royales.

Une demande de délestage a été faite pour contourner la piste (équivalent à un itinéraire conseillé) du Bourg d'Urzy à la Gaieté. Un camping sera aménagé sur le stade d'Urzy et un droit de passage avec la FAVRAC a été sollicité.

Plus aucune question n'est posée, la séance est levée à 20h40.

## ***Table des Délibérations***

Séance du 8 avril 2015

Convocation du 8 avril 2015

- ***Délibération n°2015-003 : Approbation compte administratif 2014 budget SPANC***
- ***Délibération n°2015-004 : Approbation compte de gestion 2014 budget SPANC***
- ***Délibération n°2015-005 : Affectation des résultats 2014 budget SPANC***
- ***Délibération n°2015-006 : Approbation compte administratif 2014 budget ZA***
- ***Délibération n°2015-007 : Approbation compte de gestion 2014 budget ZA***
- ***Délibération n°2015-008 : Affectation des résultats 2014 budget ZA***
- ***Délibération n°2015-009 : Approbation compte administratif 2014 budget CCBN***
- ***Délibération n°2015-010 : Approbation compte de gestion 2014 budget CCBN***
- ***Délibération n°2015-011 : Affectation des résultats 2014 budget CCBN***
- ***Délibération n°2015-012 : Vote du taux des 4 taxes 2015***
- ***Délibération n°2015-013 : Vote du taux de la TEOM 2015***
- ***Délibération n°2015-014 : Budget CCBN : changement du mode de vote en investissement***
- ***Délibération n°2015-015 : Interventions ponctuelles avec la SAVAC dans les cadre de contrôles ANC***
- ***Délibération n°2015-016 : Vote du budget primitif 2015 SPANC***
- ***Délibération n°2015-017 : Vote du budget primitif 2015 ZA***
- ***Délibération n°2015-018 : Vote du budget primitif 2015 CCBN***
- ***Délibération n°2015-019 : Remboursement des frais kilométriques***
- ***Délibération n°2015-020 : Recrutement d'un animateur touristique saison 2015***
- ***Délibération n°2015-021 : Retrait de la CCBN au Syndicat mixte AGEDI***
- ***Délibération n°2015-022 : Projet aménagement aire camping-cars : actualisation du plan de financement***

*Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus,*

<b>Membres</b>	<b>Signatures</b>	<b>Pouvoirs à</b>
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D. CHALENCON		
J.P. CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A. DEMARES		
D. GOBET		
E. GUYOT		
N. JOLY		
H. JUDAS		
N. LEBAS		
C. MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R. PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I. THILLIER		
A. VAILLANT		